

# METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 4 Mai 2017*

*Nombre de Membres en exercice : 23*

*Quorum : 12*

*Nombre de présents et représentés : 22*

*Affichage du compte rendu intégral  
en date du 16 Mai 2017*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SEANCE DU 11 MAI 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **11** du mois de Mai à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Henri CAMBESSÉDÈS**, Président de séance.

### **N°2017-023**

Réalisation de la manifestation l'Agora des Savoirs – Forum de l'archéologie sur le site archéologique de Saint-Blaise en partenariat avec l'association ArchéoMed

Etaient présents :

M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Gaby **CHARROUX** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**  
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**  
M. Florian **SALAZAR-MARTIN** - Pouvoir donné à Mme Françoise **EYNAUD**  
Mme Nathalie **LEFEBVRE** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**  
Mme Virginie **PEPE** - Pouvoir donné à M. Jean-Pierre **MUTERO**  
Mme Béatrice **ALIPHAT** - Pouvoir donné à Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**  
M. Jean-Luc **DI MARIA** - Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**

Excusé sans pouvoir

M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** a été désignée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Pour la cinquième année consécutive la manifestation l'Agora des Savoirs – Forum de l'Archéologie aura lieu sur le site archéologique de Saint-Blaise du 12 au 14 mai 2017, en partenariat avec l'association ArchéoMed dont l'objet est de mieux faire connaître l'archéologie en milieu éducatif principalement au collège et au lycée.

Le programme de cette manifestation se déroule sur trois jours.

Le 1<sup>er</sup> jour le site archéologique accueillera, dans le cadre de la journée Éducation Culture de la Délégation Académique à l'Action Culturelle, 8 classes de l'académie d'Aix-Marseille qui viendront présenter leurs travaux dans le domaine de l'archéologie. Des ateliers seront proposés aux élèves afin de pratiquer des expérimentations archéologiques : moulage, étude de paysage, étude de céramiques, études anthropologiques...

Les deux jours suivants, les ateliers d'expérimentation seront ouverts au grand public avec la présence d'un groupe de reconstitution antique reproduisant la vie sous la république romaine du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C.

L'association ArchéoMed est chargée de diffuser auprès des professeurs l'information sur la manifestation par son réseau au sein de l'éducation nationale, d'organiser la journée d'accueil des classes et de rémunérer une partie des prestataires à hauteur de la subvention qui devrait lui être attribuée par le Conseil Départemental. Le Pays de Martigues met à disposition des scolaires les ateliers pédagogiques.

Par ailleurs, l'association organise durant l'année sur le site archéologique de Saint-Blaise des stages de formation ce qui permet de valoriser l'intérêt et le rayonnement du site.

Le budget de cette manifestation s'élève à 6 300 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

#### **Vu**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts,

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le Conseil de Territoire est compétent sur le site archéologique de Saint-Blaise,

#### **Délibère :**

#### **Article 1 :**

Approuve la réalisation de la manifestation l'Agora des Savoirs – Forum de l'Archéologie du 12 au 14 mai 2017 pour la cinquième année consécutive sur le site archéologique de Saint-Blaise

#### **Article 2 :**

Approuve la signature de la convention de partenariat avec l'Association Archéomed pour l'organisation de la manifestation l'Agora des Savoirs-Forum de l'Archéologie.

**Article 3 :**

Approuve la prise en charge des frais logistiques nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la métropole d'Aix-Marseille Provence – Etat spécial du Territoire du pays de Martigues – Nature 3121 - Fonction 6233.

**Article 5:**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

*Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE**

**LE PRESIDENT,  
GABY CHARROUX**